



Réunion du comité de suivi technique du SIV Du 30 Novembre 2009

La délégation Fo était composée de Christine MAROT : Secrétaire Générale, Pierre Yves Masquelet, Secrétaire National, Thierry HEGEDUS et Loïc ROULLEAU en fonction respectivement à la Préfecture de l'Isère et la Sous-préfecture de Boulogne-Billancourt en qualité d'expert.

Le Secrétaire Général du ministère ouvre la réunion par la présentation d'un bilan de la mise en place du SIV. Il rappelle le bon fonctionnement et l'atteinte des objectifs pour ce qui est des véhicules neufs (VN). Il reconnaît l'existence de réelles difficultés concernant les procédures VO (véhicules d'occasion) et rappelle « l'irréversibilité de la situation et la nécessité de la marche en avant ».

Il indique également prendre en considération les difficultés rencontrées par les personnels des services des cartes grises, évoque la prime de 150 euros ainsi que sa note du 19 novembre 2009 qui offre au corps préfectoral la possibilité d'aménager les horaires. Il demande également de privilégier les démarches alternatives à l'accueil direct (transmission des dossiers par la voie postale), voire de fermer les services concernés de un à plusieurs jours selon les situations locales.

FO intervient en soulignant :

- les très grandes difficultés des services « cartes grises » et plus particulièrement la fatigue et le degré de stress des agents, le désarroi face à une situation qui perdure, l'accumulation des dossiers, des conditions de travail dégradé, et des menaces latentes sur les congés de fin d'année.
- le flou juridique et la responsabilité des agents qui entoure l'édition de certains titres.

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Le Directeur National DSIC – transmission rappelle la complexité de l'application, la plus vaste jamais mise en service en France. Il affirme que des efforts importants ont été engagés pour identifier et supprimer les goulets d'étranglement et les applications parasites qui viennent encombrer le trafic réseau. Les effets devraient se faire sentir dans un bref délai.

Le Chef du projet DMAT évoque le travail effectué par l'administration sur une nouvelle version du SIV qui s'effectuera en trois étapes

***1^{ère} étape - 15 décembre 2009** : correction mineure sur 15 points dont **une majorité à destination des professionnels**, intégrant notamment

- la mainlevée des véhicules, le traitement des dossiers de successions
- la mise en place du contrôle technique des véhicules de collections
- la possibilité de traiter directement la revente des véhicules de démonstration sans devoir mettre fin à l'usage.

***2^{ème} étape - 15 février 2010** : mise en place de la nouvelle version du SIV comprenant

- nouvelle interface avec un maximum de 5 écrans
- nouvelle ergonomie et une assistance en ligne améliorée
- correction de la majeure partie des bugs identifiés

*** 3^{ème} étape - 15 juin 2010** : version complétée par toutes les mises à jour dites non prioritaires

L'administration définit également comme prioritaire le conventionnement des assureurs, experts et démolisseurs de manière à délester les préfectures du maximum de ces dossiers « dits complexes ».

Pour l'ANTS, 32 agents sont affectés pour la mission SIV. La plate-forme fonctionne de 5 h 00 à 23 h 00 (horaires élargis pour tenir compte des DOM TOM). La capacité en terme de volume d'appel 1500/jour ne répond pas à la demande de 7000 appels jour !!!!!

De plus, 2.5 % (soit 2500/jour) des cartes expédiées sont retournées (erreur d'adressage) à l'ANTS pour une capacité de gestion de 1000.

L'administration se félicite des plus de 20000 demandes de conventionnement : pour celle-ci c'est l'attractivité du dispositif !

FO pondère l'enthousiasme de l'administration, car dans les faits la longueur du traitement des dossiers des professionnels en préfecture obligent ceux-ci à se conventionner.

FO souligne le risque engendré par cette privatisation.

FO s'inquiète des « approximations » juridiques et techniques données actuellement par la plate-forme d'appels de l'ANTS et regrette la quasi totale absence de support de cette agence.

FO dénonce les divergences dans le traitement des dossiers d'une préfecture à l'autre.

FO propose **la mise en place d'une lettre d'information régulière** à destination des services des cartes grises. Cette idée est retenue par l'administration.

Un représentant de l'administration met l'accent sur les difficultés et le manque d'adaptation de toute une génération d'agent, préférant travailler avec des vacataires que des fonctionnaires.

FO s'est élevé immédiatement contre ces propos discriminants.

L'administration demande la possibilité du maintien des vacataires au-delà des périodes restreintes. Cette possibilité est laissée à chaque préfecture.

FO soulève également le problème de complexité des cerfa réglementaires (demande d'immatriculation et certificat de cession) => la CNIL sera consultée pour voir les modifications possibles.

La réunion se termine par un tour de table technique et la remise à l'administration d'une liste des corrections du SIV que **FO** estime indispensable.